

POLICIERS RÉSERVISTES DE LA POLICE NATIONALE

L'ARMEMENT INTERMÉDIAIRE DORÉNAVANT ACCESSIBLE

Le Décret n°2025-70 du 27 janvier 2025
vient valider les travaux d'UN1TÉ
en faveur de la ROPN et augmenter
la capacité opérationnelle.

**LES RÉSERVISTES VONT POUVOIR,
après habilitation,
être dotés de :**

✓ **GRENADES À MAIN DE DÉSENCERCLEMENT**

✓ **GRENADES LACRYMOGÈNES**

✓ **PISTOLETS À IMPULSION ÉLECTRIQUE (P.I.E)**

✓ **CONTENEURS LACRYMOGÈNES**

✓ **BÂTONS DE DÉFENSE, TYPE TONFA OU BTD**



Nos collègues pourront ainsi évoluer en sécurité.

UN1TÉ, satisfait d'avoir été entendu.

Pour les agents réservistes, un syndicat, une adresse

UN1TÉ / ropn@un1te.fr

Suivez-nous

